

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE
REGLEMENTATION DES DEPOTS DE BENNES POUR LA
RECUPERATION DU VERRE

Le Maire de la Ville de Wattrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté n° 1494 en date du 2 mai 1980 réglementant les dépôts de bennes pour la récupération du verre,

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de passage sur les voies du territoire livrées à la circulation publique (**modification et régularisation de l'article 2**).

A R R E T E :

Article 1^{er} : Les dispositions des arrêtés municipaux concernant la réglementation des dépôts de bennes pour la récupération du verre pris à ce jour sont abrogées et remplacées par celles du présent arrêté.

Article 2 : Des bennes pour la récupération du verre seront installées sur la voie publique ou ses dépendances aux emplacements ci-après :

- 1. rue des Basanos sur le parking à proximité de la salle Diongre**
- 2. Place de la République**

Article 3 : Les bennes seront mises en place et gérées par les services de la Métropole Européenne de Lille.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : MM. Le Président de la Métropole Européenne de Lille, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Commandant local de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L2131-1 Alinéa 1 et L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Wattrelos, le 23 mars 2019
Le Maire,
signé : Dominique BAERT